

Initiatives parlementaires

ment énergétique peut vendre ses produits moins cher. Dans les marchés d'aujourd'hui, où la concurrence est féroce et où toutes les entreprises cherchent à réduire leurs coûts, c'est l'entreprise qui fera le plus d'économies sur le plan énergétique qui regagnera ses clients.

J'ai entendu des arguments voulant que nous ne pouvons pas nous permettre de prendre des mesures pour prévenir les changements climatiques, que cela coûtera trop cher et que nos produits ne seront pas concurrentiels. En fait, c'est l'inverse. Nous ne pouvons pas nous permettre de ne rien faire.

Nos principaux partenaires commerciaux ont tous adopté des plans pour stabiliser leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici l'an 2000. Parmi ces pays, on compte la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Allemagne. Le Danemark est un pays nordique où les températures sont aussi froides qu'au Canada. Malgré cela, il s'est doté d'un plan pour réduire de 20 p. 100 ses émissions d'ici l'an 2005. Évidemment, il se pourrait que tous ces pays n'atteignent pas leur objectif de stabilisation des émissions aux niveaux de 1990, comme ils prévoient le faire, mais ils ont au moins pris l'engagement de le faire et ont commencé à tendre vers cet objectif.

Ils ont pris des mesures concrètes dont on peut évaluer les résultats. Le Canada doit les imiter et les députés pourraient commencer par appuyer cette motion dont la Chambre est maintenant saisie. Le simple bon sens nous dit qu'il faut aborder prudemment les questions liées aux changements climatiques. Nous devons prendre dès maintenant des mesures, et ne pas remettre les choses à plus tard, car plus nous attendons, plus nous aurons à prendre des décisions encore plus difficiles et coûteuses.

Certes, les changements climatiques constituent une grave menace pour le Canada, mais les efforts pour les contrer font appel aux meilleures qualités des Canadiens, à leur imagination, à leur détermination, à leur volonté d'innovation, à leur esprit d'entreprise et à leur goût pour le travail. Ce sont là les qualités qui ont servi à l'édification de notre pays et qui lui ont valu d'être classé au premier rang de tous les pays sur le plan du développement humain par les Nations Unies.

Ces qualités nous aideront à relever le défi des changements climatiques et à garantir au Canada un avenir durable et radieux. La ligne est mince entre un environnement durable, bien portant. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne, BQ): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de me prononcer sur la motion présentée par le député de Davenport. J'ai l'honneur de siéger sur le même comité que mon honorable confrère, soit le Comité de l'environnement et du développement durable. Nos très très nombreuses réunions m'ont permis d'apprendre à connaître cet ancien ministre de l'Environnement et aussi cet homme voué à un sain milieu de vie.

Je suis cependant surpris de voir que, malgré son professionnalisme traditionnel, il présente en cette Chambre une motion

qui, bien que porteuse d'espoir, est de par son libellé même excessivement floue et peu directive.

• (1900)

Permettez-moi de vous lire la motion M-168:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, en prévision d'un changement climatique à l'échelle de la planète, envisager l'opportunité de promouvoir l'économie d'énergie et l'efficacité énergétique, ainsi que compter davantage sur les sources d'énergie renouvelable, de manière à réduire notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles et de l'énergie nucléaire.

Il faut bien admettre, excusez-moi l'expression, qu'il n'y a rien dans cette motion.

«Le gouvernement devrait envisager l'opportunité de promouvoir. . .» Il m'est arrivé à de très nombreuses occasions de voir des lois ou des règlements qui avaient tendance à encadrer davantage les intervenants. On dit des lois qui ont plus de dents. La motion nous dit: «. . .le gouvernement devrait. . .», s'il veut, devrait un peu ou devrait beaucoup, «envisager l'opportunité».

Au rythme où les libéraux se penchent, consultent et dialoguent, ils vont envisager longtemps! Un exemple: quatre ans pour la santé, et 12 millions plus tard, oups! on se rend compte que c'est de juridiction provinciale. Nous nous sommes trompés, on recommence.

Pourquoi ces faux-fuyants? Peut-être que le député sait que le gouvernement n'est pas capable, et/ou n'a pas la volonté de faire appliquer ses lois. En effet, le Canada possède une des lois environnementales des plus complètes et des plus complexes. Nous sommes en train de la réviser.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement accorde plusieurs pouvoirs au gouvernement canadien en vue de réduire notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles. Cependant, la Loi sur le financement des partis politiques permet en même temps aux pétrolières de financer grassement le parti au pouvoir. Il n'y a probablement pas de liens, du moins ce n'est pas ce que j'ai voulu insinuer.

Donc, je vous disais qu'avec la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, le gouvernement pouvait très certainement promouvoir l'économie d'énergie. Facile à dire, mais il nous faudrait le prouver. Alors, voilà, je vais le faire.

Dans son préambule, la loi dit: «Que le gouvernement fédéral, à titre de chef de file national en la matière, se doit d'établir des objectifs, des directives et des codes de pratiques nationales en matière de qualité de l'environnement.»

Je ne dis pas que je suis d'accord, mais c'est écrit dans le préambule.

Toujours dans le préambule, nous pouvons lire: «Que le Canada se doit d'être en mesure de respecter ses obligations internationales en matière d'environnement.» Je reviendrai plus loin sur le non-respect de l'engagement pris par le Canada à la Convention de Rio pour réduire à la source les émissions de gaz à effet de serre. Manque de volonté, probablement.

À l'article 2 de cette même loi, on nous dit qu'on peut prendre des mesures tant préventives que correctives pour la protection de l'environnement. Préventives et correctives. Pourtant, selon Statistique Canada, dans son catalogue intitulé «L'activité humaine et l'environnement 1994», nous constatons qu'entre 1985 et